



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, Gatineau, le mardi 1^{er} septembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Audrey Bureau et monsieur le conseiller Mike Duggan.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Yvan Moreau et Marc Phaneuf.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DU MAIRE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2020-521 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2020-522 RÈGLEMENT NUMÉRO 300-33.1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-33-2020 AFIN DE MODIFIER LA DATE DE RÉOUVERTURE DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation portant sur le règlement numéro 300-33.1-2020 a été donné lors du conseil du 25 août 2020 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2020-552 du 1^{er} septembre 2020, ce conseil adopte le Règlement numéro 300-33.1-2020 modifiant le Règlement numéro 300-33-2020 afin de modifier la date de réouverture de la rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau.

Adoptée

CM-2020-523

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 32.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière